

Recommandations de Swissnoso sur le travail à l'hôpital des collaboratrices enceintes pendant la pandémie actuelle de COVID

Selon la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique et l'Office fédéral de la santé publique, les femmes enceintes sont considérées vulnérables en cas de COVID-19 (lettre d'expert SGGG 05.08.2020 ; catégories de personnes vulnérables OFSP 12.08.2020).

Selon les données actuelles, les femmes enceintes ont un risque accru d'évolution grave en cas d'infection par COVID-19 (par rapport aux femmes non enceintes). Des complications fœtales ou la transmission à l'enfant peuvent rarement se produire. Dans l'ensemble, les cas graves chez les nouveau-nés infectés sont très rares.

Recommandations pour les collaboratrices enceintes

Les mesures d'hygiène actuellement recommandées offrent une protection fiable contre l'infection par le virus SARS-CoV-2.

- Les collaboratrices enceintes peuvent poursuivre leur travail régulier en respectant les mesures d'hygiène.
- Exceptions : les femmes enceintes ne doivent pas s'occuper de patients COVID confirmés et ne doivent pas être employées dans les unités de dépistage COVID ou les services où sont cohortés les patients COVID.
- Les femmes enceintes doivent donc veiller tout particulièrement à respecter les mesures d'hygiène recommandées pendant les pauses et les réunions avec les autres membres du personnel hospitalier.